

est fort élevé et je propose de rayer cet item. La raison de cette démarche est que les ingénieurs du ministère sont d'avis que le gouvernement peut employer cet argent plus profitablement dans d'autres parties du port. Le budget supplémentaire renferme un item de \$10,000 destiné à des améliorations dont l'exécution n'aurait pas été autorisée par l'adoption du présent crédit.

M. BELL : Quelle est la rubrique du budget supplémentaire ?

L'honorable M. HYMAN : Améliorations de la rivière Saugeen. Nous avons cru qu'il était préférable, pour dissiper tout malentendu, de demander un crédit pour les travaux de la rivière Saugeen.

M. HOLLIDAY : Cet item figure au budget pour la quatrième fois. On semble tendre un appât sans avoir l'intention de rien dépenser. Il y a trois ans, le gouvernement a promis d'employer l'argent tout de suite.

L'honorable M. HYMAN : Nous sommes on ne peut plus francs, puisque je propose de supprimer cette allocation sur l'avis des ingénieurs.

La motion est adoptée et le crédit est rayé.

Rivière Espagnole—Dragage, \$10,000.

L'honorable M. HYMAN : L'inconvénient dans le présent cas est que nous n'avons pas pu nous procurer un dragueur pour exécuter les travaux.

M. SPROULE : Etes-vous certain de vous en procurer un l'été prochain ?

L'honorable M. HYMAN : Il est presque impossible d'obtenir des dragueurs pour ces menus travaux, à cause des frais de remorquage et de la perte de temps causée par les déplacements.

M. SPROULE : Je sais qu'il est difficile de se procurer des dragueurs, qui sont excessivement rares dans ce district. Je n'en suis pas moins opposé au vote de ces crédits d'une année à l'autre lorsque le gouvernement n'est pas sûr de pouvoir exécuter les travaux, car il est tenté de les faire miroiter aux yeux des électeurs à l'époque d'une élection. Combien souvent n'ai-je pas entendu l'honorable représentant d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) blâmer cette pratique dans les termes les plus énergiques. Je crois qu'il avait raison. Je partageais ses vues et je les partage encore. Il y a des douzaines de crédits semblables ; on les vote d'une année à l'autre sans jamais les employer. Lorsque le gouvernement demande une somme d'argent, il devrait s'efforcer de la dépenser. Il ne devrait rien demander, à moins d'être en mesure de pousser l'entreprise.

L'honorable M. HYMAN : L'honorable député a bien raison de dire que certains crédits ne sont pas utilisés ; mais, lorsqu'il y a tant à faire, il est très difficile de tout en-

treprendre à la fois. Le ministère consacre beaucoup de temps à la préparation des plans : cependant, les ingénieurs ne perdent pas une minute. Toutefois, en pareil cas, les retards sont inévitables, lorsqu'il est impossible de se procurer un dragueur.

M. SHERRITT : Combien a-t-on dépensé au cours du dernier exercice ?

L'honorable M. HYMAN : Tout le crédit : \$5,000.

M. SHERRITT : Dans quel état sont les travaux ?

L'honorable M. HYMAN : J'apprends qu'ils sont terminés.

M. SHERRITT : L'an dernier, le représentant de cette circonscription électorale a blâmé cette dépense. Je n'affirme pas qu'il ait proposé de rayer le crédit, mais il le voyait d'un mauvais œil. Le ministre des Travaux publics promet de ne plus consacrer un sou à cette entreprise, avant d'avoir visité les lieux lui-même et tenu une enquête. Le ministre intérimaire peut-il nous dire si son collègue a tenu sa promesse et s'il est allé aux informations ?

L'honorable M. HYMAN : Le ministère n'a employé que les ouvriers nécessaires pour utiliser les matériaux rendus sur les lieux. Il a cru qu'il n'était pas sage de laisser ces matériaux se détériorer après avoir fait une si forte dépense.

M. SHERRITT : Nous savions tout cela l'an dernier. Cependant, le comité apprit que le promoteur de cette entreprise n'était pas très digne de confiance et qu'il avait induit le gouvernement en erreur de quelque manière. Le ministre des Travaux publics tomba d'accord que, dans les circonstances, ayant appris que cet homme n'était pas fiable et qu'il avait fait des assertions risquées, il devait aller lui-même tenir une enquête sur les lieux avant d'utiliser ce que le ministre disait, l'an dernier, du promoteur de cette entreprise. Parlant de M. Cantin, il s'est servi du langage suivant :

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je crois que mon honorable ami nous a fait un portrait assez ressemblant de ce M. Cantin. Je ne le connais pas personnellement, mais il me semble capable de vivre d'expédients et d'induire les gens à placer leur argent dans des entreprises dont la base est très fragile. Je ne le connais que pour en avoir entendu parler au sujet de la construction de ce quai. Il a trompé une foule de gens en les persuadant de placer des capitaux dans une entreprise hasardeuse. On me dit cependant que des personnes solvables sont entrées en scène et sont en état de pousser les travaux. Nous pourrions, je crois, voter ce crédit, et ne l'utiliser que dans le cas où l'on mènerait à bonne fin les entreprises que l'on a en vue pour le développement de cette localité. L'ouvrage nous a déjà coûté si cher que nous pourrions le continuer.

Voilà l'opinion qu'exprimait le ministre des Travaux publics qui, après de nouvelles